

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.853.2010.TREATIES-11 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION  
INTÉRIEURES (ADN)

GENÈVE, 26 MAI 2000

ENTRÉE EN VIGUEUR D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS ANNEXÉS À L'ADN<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, aucune des parties contractantes à l'Accord susmentionné n'ayant communiqué d'objection au Secrétaire général, par conséquent, conformément aux dispositions du cinquième paragraphe de l'article 20 de l'Accord, les amendements sont entrés en vigueur pour toutes les parties contractantes à l'expiration d'un nouveau délai d'un mois, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le 5 janvier 2011



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.549.2010.TREATIES-6 du 30 août 2010 (Proposition d'amendements aux règlements annexés à l'ADN).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.